

CONCOURS DE BLOG/VLOG
KONKOU AYITI 24 BLOG/VLOG

REGLEMENT

I. INTRODUCTION

L'Union européenne en Haïti (DUE) propose le concours « Koukou Ayiti24 Blog/Vlog » **de création de blogs à destination des jeunes des 10 départements**. Ce concours entre dans le cadre d'un projet de valorisation de la parole des jeunes et de sensibilisation au « vivre ensemble » et a pour objectif général **de favoriser leur capacité de « porte-voix » de leur génération, de leur environnement et de leurs préoccupations** dans leur contexte de proximité, à travers l'internet et les réseaux sociaux.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Ce concours est ouvert aux participant.e.s de tous les départements d'Haïti.
L'inscription à ce concours est gratuite.**

Pour y participer les concurrent.e.s doivent :

- 1) être de nationalité haïtienne et âgé.e.s entre 18 ans et 35 ans ;
- 2) résider en Haïti ;
- 3) remplir et signer le [formulaire d'inscription Google](#) disponible gratuitement en ligne en indiquant une adresse e-mail valide ;
- 4) joindre au formulaire tous les documents suivants en jpeg ou en pdf, avec une taille maximale de 2Mo :
 - une copie d'une pièce d'identité officielle – passeport ou carte d'identité
 - curriculum vitae (maximum 2 pages)
- 5) s'engager à respecter et l'accepter sans réserve le présent règlement dans son intégralité et les modalités de son déroulement ;
- 6) posséder un profil Facebook pour poster ou reposer vos contenus qui seront créés sur la plateforme de votre choix comme par exemple : www.blogger.com ; www.wix.com ; www.YouTube.com ; www.wordpress.com ; www.blogspot.com ou autre.
- 7) soumettre le pitch d'un blog/vlog (texte + photos, ou vidéo) ;
- 8) garantir disposer d'un équipement informatique et d'une connexion internet accessible et stable jusqu'à la fin du concours, le 30 juin 2024 ;
- 9) posséder bonne capacité de rédaction en français ou en créole et avoir la capacité de prendre des photos pour accompagner les textes (blog), ou d'une capacité de réaliser des contenus vidéos (réel) structurés (vlog);
- 10) accepter de participer à un webinaire d'encadrement ;
- 11) accepter de faire l'objet d'un Facebook live et que son identité soit associée à la promotion du projet ;

III. MODALITÉS DU CONCOURS

PHASE 1 : SELECTION DES 10 CANDIDATS

1- Soumission des candidatures

Entre le 9 mai (midi) et le 23 mai (5pm) 2024, l'ensemble des concurrent.e.s devra soumettre son pitch, incluant les éléments suivants:

- un résumé/script de 300 caractères présentant : le.la candidat.e, sa capacité de rédaction, les passions qu'il.elle souhaite partager dans le blog/vlog, sa motivation à écrire un blog ou à animer un vlog et ce que le blog/vlog peut apporter ou apporte à la communauté qui le.la suivra ou qui le suit déjà;
- une présentation de 300 caractères pour décrire l'approche choisie : le ton (humoristique, informatif, critique, philosophique, poétique), la thématique (droits humains, tolérance, reportage, environnement, actualité générale, développement local, sport, culture, économie, etc.), l'angle et ses points d'attractivité (pourquoi il.elle intéressera le public) et l'intérêt qu'il présente pour la communauté, son environnement ;
- indiquer le support choisi (vidéo/audio, ou texte/photo) ;
- indiquer la langue choisie (créole ou français) et rédiger votre pitch dans la langue choisie;

2- Evaluation des candidatures

L'ensemble des pitches reçus dans le délai imparti et dont les demandes de candidatures remplissent les CONDITIONS DE PARTICIPATION, sera évalué anonymement par un comité composé de 2 facilitateurs, ainsi que 1 membre de l'équipe de communication de la Délégation de l'Union européenne (DUE), 1 membre de l'équipe de Wellcom, et 1 membre de la DUE, selon les critères suivants :

1. Originalité du positionnement et capacité de susciter l'intérêt : 15pts
2. Capacité d'écriture /Attractivité de la présentation : 15pts
3. Proximité des sujets et préoccupations vis-à-vis de la communauté, notamment dans les provinces : 20pts
4. Approche journalistique et/ou de partage du quotidien : 20pts
5. Intérêt pour des questions de droits humains : équité des genres, tolérance, respect de l'environnement, vivre ensemble... : 20pts

3- Notification des 10 candidats

Les auteur.trice.s des 10 pitches ayant reçu le plus de points poursuivront le concours, et seront notifiés par mail le 29 mai avant 5pm; comme l'ensemble des candidat.e.s.

PHASE 2 : CONCOURS POUR LE MEILLEUR BLOG / LE MEILLEUR VLOG

1- Lancement du concours

Les 10 concurrent.e.s sélectionné.e.s seront convié.e.s à participer à un webinar de formation le **30 mai** et recevront chacun.e une tablette connectée d'une valeur d'environ 250 dollars américains. En raison du délai de livraison incertain, les candidat.e.s ne devront pas compter sur cette dotation pour réaliser et diffuser leurs posts.

A compter du 1^{er} juin et jusqu'au 21 juin minuit, les 10 concurrent.e.s devront produire et diffuser sur leur profil Facebook respectif, **4 posts** d'au moins 200 mots avec photo/illustration ou 4 vidéos d'une minute minimum avec légende ; ils.elles devront impérativement intégrer les # et @ qui leur seront communiqués lors du webinaire par les facilitateurs.

2- Evaluations des blogs/vlogs

L'ensemble des 40 posts produits et diffusés feront l'objet d'une analyse continue par un jury indépendant, composé de personnalités représentatives du journalisme et du blog, et de l'Union européenne, à l'aide d'une grille de critères intégrant :

1. Adéquation des contenus et du blog/vlog avec le pitch soumis : 20pts
2. La façon dont l'information est présentée, le respect de la vie privée d'autrui, de la décence, pertinence des propos, et qualité des photos, vidéos, son : 30pts
3. Clarté de l'information et potentialité d'engagement de l'audience : 30 pts
4. Rayonnement, diffusion du blog, nature des commentaires et nombre de likes : 20 pts

3- Sélection des gagnants

Le jury se réunira virtuellement pour débattre des résultats de leurs évaluations respectives et nommer 2 gagnant.e.s : 1 blog et 1 vlog.

L'annonce des 2 gagnant.e.s se fera le 25 juin par Facebook live. Chacun des 2 gagnants recevra un certificat-cadeau pour de l'équipement (électronique/audio-vidéo) d'une valeur de 800,00 USD.

IV. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les candidat.e.s devront travailler sur au moins 1 des thématiques suivantes:

- **Environnement et durabilité** : traiter un sujet de proximité lié à l'environnement : observation des pratiques (bonnes et mauvaises) dans leur maison, leur famille, leur quartier, s'intéresser à une initiative de conservation, partager des idées pour réduire les fatras, la pollution, les sachets etc.
- **Santé et assainissement** : les services de santé locaux, les professionnels de la santé, les événements de sensibilisation, les conseils de santé publique, etc.
- **Communauté et bénévolat** : les initiatives communautaires, les organisations locales, les bénévoles engagés, les projets de développement durable, les groupes de soutien, etc. comment se porte le « vivre ensemble » autour de vous ?
- **Nouvelles Technologies** : comment vivez-vous avec elles, et vos voisins ? quel accès pour qui dans le quartier ? obstacles ou solutions dans le contexte actuel ?
- **Éducation, vie scolaire** : état des lieux à travers une histoire vraie, quel accès pour qui dans le quartier ? Que proposer pour le futur de l'éducation ou des études en général dans votre communauté, dans votre pays.
- **La culture, les traditions**, la musique, la cuisine ; quelles sont et comment s'expriment (ou pas), les questions sociales et culturelles importantes dans votre entourage/quartier/milieu social...
- **Actualités locales** : les faits saillants de votre communauté, y compris les développements économiques, les problèmes de civisme, les initiatives communautaires, qui permettent de réfléchir sur les changements qui pourraient servir la communauté etc.

Tous les traitements sont acceptés, toutefois les candidat.e.s devront éviter les approches à caractère exclusivement politique, religieux, et s'abstenir de tenir des propos sexistes ou racistes, ainsi que toute forme d'injure.

V. CALENDRIER DU CONCOURS

- Lancement officiel du concours : **9 mai** (Fête de l'Europe)
- Réponse aux questions éventuelles: avant le **16 mai** à info@wellcomhaiti.com
- Réception des pitches : **23 mai**
- Annonce des 10 participant.e.s (signature des ententes et dotation des outils de travail): **29 mai**
- Formation webinaire : **30 mai**
- Diffusion des 4 posts à **compter du 1^{er} juin** : dates libres (tous les 4 à 5 jours environ)
- Clôture de la période du concours : **21 juin**
- Annonce des gagnants : **25 juin**

VI. LIMITE DE RESPONSABILITE

L'Union européenne se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin au concours, de l'écourter, le proroger, le reporter, en modifier les conditions ou remplacer les dotations par d'autres de même valeur, à tout moment et sans préavis en raison d'événement indépendant de sa volonté. Elle a notamment cette possibilité si, pour des raisons techniques ou juridiques, la mise en œuvre correcte du concours ne peut être garantie. Dans ce cas, elle se réserve le droit d'attribuer les prix parmi les participants éligibles identifiés jusqu'au moment de l'annulation, sur décision du jury. L'Union européenne se réserve également le droit, à sa seule discrétion, d'exclure toute personne de la participation :

- en cas de manipulations liées à l'accès ou à la réalisation de l'action ;
- en cas de violation des présentes conditions générales ;
- en cas de comportement inapproprié ;
- en cas d'informations fausses ou trompeuses, ou
- en cas de plagiat.

L'Union européenne a partiellement transféré les services nécessaires à la mise en œuvre de ce projet à des tiers, elle n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vols, destructions, accès non-autorisés ou modifications des participations au Concours. Les données des participants seront stockées par le partenaire de coopération exclusivement dans le cadre de la réalisation de ce concours. Toutes les données (posts non sélectionnés) seront supprimés une fois le concours terminé.

VII. DROIT A L'IMAGE

Les participants au concours doivent s'assurer :

- d'avoir obtenu en amont, l'autorisation écrites des personnes identifiées dans leurs posts ;
- que les images ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés filmés ou photographiés ;
- de l'autorisation écrite d'utiliser des musiques ;

Les participants autorisent l'Union européenne à utiliser l'ensemble des contenus produits, à des fins promotionnelles.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les réclamations et/ou des plaintes de personnes et institutions qui figureraient sur les vidéos et photographies envoyées.

VIII. ACCEPTATION DES CONDITIONS

L'inscription d'un.e participant.e implique l'acceptation de toutes les règles et conditions de ce règlement.